



# Fiche INTENDANCE "POST-BAC" - RENTREE SCOLAIRE 2018 -

PHOTO pour  
carte de  
cantine

Lycée du Grand Nouméa  
BP 183  
98835 DUMBEA  
  
NOUVELLE CALEDONIE  
  
Service Intendance  
Bureaux A218-A219  
Tél.: 41 01 00

*Ce document doit être déposé au service intendance (bureau A218 ou A219)  
**accompagné du RIB ou RIP (obligatoire en cas de remboursement)**  
**Les chèques doivent être libellés à l'ordre de L'AGENT COMPTABLE DU LGN***

**ATTENTION ! les encaissements se feront aux bureaux A218-A219**

**Inscriptions 1ère Année :** Lundi 4 au Jeudi 7 Décembre 2017 de 08h00 à 15h30  
**Réinscriptions CPGE-ECE-ECT :** Lundi 11 et Mardi 12 Décembre 2017 de 08h00 à 15h30  
**Reinscriptions BTS-DCG :** Mercredi 13 et Jeudi 14 Décembre 2017 de 08h00 à 15h30

### 1/ Tarifs des Frais de Fournitures Scolaires et Pratique Sportive (paiement obligatoire)

CLASSES	PERIODES	TARIF/FFS	TARIF/EPS	A REGLER
BTS 1 et 2	FEVRIER à DECEMBRE	20 000 F	0 F	20 000 F
ECT1 - ECT2	FEVRIER à DECEMBRE	20 000 F	5 000 F	25 000 F
ECT3	FEVRIER à MAI	8 000 F	0 F	8 000 F
ECE1-ECE2	FEVRIER à DECEMBRE	20 000 F	5 000 F	25 000 F
ECE3	FEVRIER à MAI	8 000 F	0 F	8 000 F
PREPA Médicale Santé Social 2018	FEVRIER à DECEMBRE	20 000 F	0 F	20 000 F
PREPA Médicale Santé Social 2017	6 semaines	5 000 F	0 F	5 000 F
DCG1-2018	FEVRIER à DECEMBRE	20 000 F	0 F	20 000 F
DCG1-2017 (*)	FEVRIER à MAI	8 000 F	0 F	8 000 F
DCG2-2017	JUIN - DECEMBRE	12 000 F	0 F	12 000 F
DCG2-2016	FEVRIER - MAI	8 000 F	0 F	8 000 F
DCG3-2016	JUIN - DECEMBRE	12 000 F	0 F	12 000 F
DCG3-2015	FEVRIER - MAI	8 000 F	0 F	8 000 F

*Les étudiants inscrits après le 30 juin, les frais sont ramenés de 20 000 F à 10 000 F.  
(\*) y compris les étudiants titulaires d'un BTS CGO ou DUT.*

### 2/ Pour DEJEUNER au restaurant scolaire du lycée

Veuillez vous présenter aux bureaux de l'intendance n° A218 ou A219 à partir du Lundi 19 Février 2018, muni de la somme de 3000 F correspondant à 10 repas à 300 F. Ces repas seront crédités sur une carte et vous sera remise lors de la 1ère inscription. La carte est **OBLIGATOIRE à CHAQUE PASSAGE AU RESTAURANT SCOLAIRE** et elle est **VALABLE POUR TOUTE LA DUREE SCOLAIRE AU LYCEE.** En cas de perte ou de détérioration, la carte peut être renouvelée au prix de 1 000 F.

### Les repas non consommés à la fin de la scolarité ne seront pas remboursés.

En cas de non paiement de vos repas, l'établissement se réserve le droit de refuser à l'étudiant, l'accès au service de restauration.

#### FONCTIONNEMENT DU SELF :

Le restaurant est ouvert de 11h00 à 13h00 du Lundi au Vendredi.

L'organisation du service en self, impose que chaque élève ou étudiant rapporte le contenu de son plateau. Les déchets alimentaires (restes de repas) doivent être jetés séparément des emballages (pot de yaourt, etc...) dans les poubelles prévues à cet effet.

La réglementation sanitaire en vigueur interdit à l'élève ou l'étudiant de sortir des aliments du restaurant.

#### **Cadre réservé à l'étudiant**

Je, soussigné ..... de la classe (en 2018) .....

certifie avoir pris connaissance des éléments notés ci-dessus.

Date et Signature :